AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_013-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE interactive

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse
-=-=-=-

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_013-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-013**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.1 : Décision budgétaire

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2023

Dans le cadre des dispositions de la loi n° 92.125 du 6 février 1992, je vous informe qu'un débat d'orientation budgétaire doit précéder le vote du budget primitif.

Après présentation de la situation financière au 31/12/2022 de la commune, du budget principal et des budgets annexes ainsi que la régie du cinéma :

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire portant tant sur le budget principal de la commune que sur les budgets annexes, et, sur le budget de la régie du cinéma.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

MAIRIE DE MONISTROL-sur-LOIRE (43 HAUTE-LOIRE)

AR Prefecture
043-214301376-20230303-2023_03_014-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE Intercommunal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

-=-=-=-

AR Prefecture
043-214301376-20230303-2023_03_014-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-014**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.1 : Décision budgétaire

OBJET : Inscription des dépenses d'acquisition d'ouvrages et de supports multimédia de la médiathèque municipale, en section d'investissement.

Le succès populaire que rencontre la médiathèque depuis son ouverture en février 2004, ne se dément pas. A titre d'illustration, pendant l'année 2022, ce sont 1 527 lecteurs qui ont fréquenté la médiathèque dont 278 jeunes usagers, et 66 803 prêts ont été réalisés.

La commune s'est dotée d'une politique d'acquisition ambitieuse. Au-delà du simple renouvellement des ouvrages endommagés ou de ceux dont le contenu est, au fil du temps, devenu désuet, il s'agit de compléter, de développer, d'enrichir et de diversifier le fonds initial par l'acquisition de nouveaux ouvrages et de supports multimédia.

Il convient aujourd'hui de maintenir cet effort pour, d'une part, prendre en compte l'augmentation constante du nombre de lecteurs et, d'autre part, répondre à l'évolution des demandes en termes de lecture publique. L'objectif initial de diversification et d'enrichissement des collections doit donc être poursuivi dans l'ensemble des domaines et, plus particulièrement, dans ceux de la bande dessinée, des ouvrages documentaires et musicaux.

A ce titre, les acquisitions d'ouvrages et de supports multimédia à venir, s'inscriront dans le cadre d'un complément d'équipement et contribueront à augmenter la valeur initiale du fonds de la médiathèque. Les dépenses qui en résulteront devront donc, en conséquence, être imputées à la section d'investissement du budget de la commune.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **Approuve** les objectifs de la politique d'acquisition de la médiathèque municipale et à en accepter la poursuite,
- **Autorise** Monsieur le Maire à inscrire les dépenses qui en résulteront en section d'investissement,
- plus généralement, **donne** Monsieur le Maire tous pouvoirs pour prendre toute décision et signer tout document utile à l'exécution des présentes dispositions.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

MAIRIE DE MONISTROL-sur-LOIRE

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_015-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-
Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-
Public : Trois dont un correspondant presse
-=-=-=-

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_015-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-015**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.10 : Divers

OBJET : Versement au téléthon recette séance de cinéma : 1014.70 €

Le responsable du collectif Téléthon de Monistrol sur Loire nous a sollicité en 2022 pour une participation de la collectivité au Téléthon. Il a été proposé de reverser des recettes d'une séance de cinéma qui s'est déroulée le 1er décembre dernier. 139 personnes sont venues pour le film ce qui a permis de collecter 1014.70 €. Il est nécessaire de délibérer pour pouvoir reverser cette somme au Téléthon.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **Autorise** à verser au Téléthon la somme de 1014.70 € qui sera pris sur le budget principal de la commune.
- **Donne à Monsieur le Maire ,** plus généralement, tous pouvoirs pour prendre toute décision et pour signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes dispositions.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

MAIRIE DE MONISTROL SUR LOIRE

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_016-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

-=-=-=-

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_016-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE N° 2023-03-016

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.5 : Subvention

Objet : Changement des menuiseries à l'Espace Beauvoir – Subvention du dispositif « Petit Patrimoine » de la Communauté de Communes Velay Rochebaron

Par décision n°2022 10 161, du 26 Octobre 2022, la Commune de Monistrol sur Loire a confié à l'entreprise MCC DIFFUSION, la fabrication et la pose de menuiseries en aluminium, pour remplacer les châssis existants sur le site de Beauvoir, sur les façades sud-est et sud-ouest du bâtiment.

Ces travaux d'un montant de 79 123,60 € TTC, s'inscrivent dans la volonté d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, mais également d'œuvrer en faveur de la restauration et la mise en valeur du patrimoine de la commune et ses spécificités.

A ce titre, ces travaux ouvrent droit à une aide de la Communauté de Commune Marches du Velay, Rochebaron, au titre du fond de concours « Petit Patrimoine », auquel la Commune peut donc prétendre.

Il s'agit donc de solliciter auprès de la CCMVR le montant maximal alloué à chaque commune chaque année, à savoir 5 000 €.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **Approuve** les travaux de changement des menuiseries de l'espace Beauvoir, dont la première tranche des travaux a été chiffrée à 79 123,60 € TTC.

- **Autorise Monsieur le Maire** à solliciter la subvention de 5 000 €, auprès de la Communauté de Commune Marches du Velay, Rochebaron, au titre du fond de concours « Petit Patrimoine ».

- D'une manière générale, **Autorise Monsieur le Maire** à engager toutes les démarches et à signer tout document utile à la concrétisation du projet.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

MAIRIE DE MONISTROL-SUR-LOIRE 43 HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_017-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

-=-=-=-

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_017-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-017**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.10 : Divers

OBJET : Vente de la console lumière de l'Espace Culturel du Monteil

Il est rappelé qu'en 2019, nous avons acquis une console lumière dans le cadre des investissements du matériel de l'Espace Culturel à hauteur de 12 500 € HT.
Après plusieurs années, nous constatons que cette dernière est très peu utilisée et peu sollicitée par les compagnies artistiques que nous accueillons. Difficile d'usage, elle est plus en adéquation avec les demandes techniques lors de spectacles dans des grandes salles.
Après concertation, la ville du Chambon Feugerolles nous propose son rachat au prix de l'occasion. De plus, elle n'est plus sous garantie et la commune intéressée ne pourra récupérer la TVA.

La ville nous propose la reprise de cette console lumière – au montant de 9500 €. Une partie de cette somme nous permettra l'achat d'une console lumière plus adaptée à nos salles.
Au regard de l'intérêt que représente cette démarche pour la commune et afin de régulariser cette situation,

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré 28 votes pour et élu ne prend pas part au vote

- **Autorise** à la vente de cet équipement à la ville du Chambon Feugerolles
-Plus, généralement **donne à Monsieur le Maire** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toute décision utile à la réalisation des présentes dispositions.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_018-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

-=-=-=-

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_018-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-018**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.1 : Décision budgétaire

OBJET : Versement d'acompte(s) sur la subvention exceptionnelle au budget du cinéma.

Il est rappelé que le service public du cinéma est un service public industriel et commercial (SPIC), érigé en régie dotée de la seule autonomie financière.

Toutefois, le conseil municipal peut décider, légalement, la prise en charge du déficit du service lorsque celui-ci est justifié par le poids de la charge de la dette, afin d'éviter une hausse excessive des tarifs. Ce service étant structurellement déficitaire, une subvention exceptionnelle d'équilibre prélevée sur le budget principal est votée chaque année.

Afin d'alimenter la trésorerie avant le vote du budget, il vous est proposé de verser un ou plusieurs acomptes dans la limite de 50% de la subvention budgétée en 2022 soit 68 861 €.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

Adopte cette décision de versement par anticipation d'une fraction de la subvention d'équilibre annuelle servie par le budget principal.

Les crédits nécessaires seront prévus aux deux budgets concernés.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_019-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-
Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-
Public : Trois dont un correspondant presse
-=-=-=-

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_019-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-019**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.5 : Subventions

OBJET: Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute Loire dans le cadre du label public en découverte spectacle vivant

Dans le cadre de la saison culturelle, le service culturel œuvre à promouvoir la création et la médiation culturelle auprès d'un large public. La commune souhaite poursuivre à développer des résidences « Artiste en territoire » en 2023 avec de deux nouvelles compagnies: la compagnie Les Pies de Saint Paul de Tartas et la compagnie Kairos Théâtre de Montbrison. Nous renouvelons également notre participation aux déboulés de mai et la mise en place de nouvelles classes culturelles en direction des collèges.

Dans ce contexte, nous sollicitons une demande de subvention d'un montant de 5000 € au Conseil Départemental de la Haute Loire

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré vote à 27 pour et 2 élus ne prennent pas part au vote.

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles la commune peut prétendre
- Plus, généralement donne à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour prendre toute décision utile à la réalisation des présentes dispositions.

Les crédits résultant de ces dispositions seront inscrits au budget annexe saison culturelle

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

MAIRIE DE MONISTROL-sur-LOIRE (43120 HAUTE-LOIRE)

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_020-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_020-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE N° 2023-03-020

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.5 :Subventions

OBJET : Travaux d'extension de la Mairie de Monistrol sur Loire : Demande de subventions

Le bâtiment qui abrite la mairie n'a pas été conçu pour un tel usage initialement. Cette ancienne maison d'habitation avec écuries a été modifiée au fil du temps pour accueillir une partie des différents services de la collectivité. Les premiers aménagements, à la fois dans la partie existante et dans l'extension abritant désormais les services techniques et la salle du conseil municipal, ont été réalisés longtemps avant la loi handicap de 2005 et malheureusement la mairie n'est que partiellement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) suivant les normes aujourd'hui en vigueur.

Malgré une extension en 1995, les bâtiments sont devenus désormais trop exigus pour accueillir tous les services de la mairie. Ainsi, les services communication, social, culture, des sports et vie scolaire et associative sont dans une annexe située à l'arrière de la poste, alors que la police municipale est située dans un autre bâtiment, avenue de la gare.

A partir de ce constat, les élus ont donc depuis plusieurs années engagé une réflexion globale d'aménagement des abords de la mairie et d'extension des bâtiments.

Ainsi, en première phase, un immeuble vétuste mitoyen à l'Hôtel de Ville, dont l'implantation créait une forte rupture d'alignement, entrainant un blocage visuel de l'entrée de ville et impactant la lisibilité notamment de la Mairie, a été démoli durant le deuxième semestre de l'année 2017. Un arrêt de bus répondant aux nouvelles normes en matière d'accueil des PMR a été mis en place en encoche le long de l'avenue de la libération assorti d'une plateforme offrant un espace beaucoup plus important et sécurisé pour l'ensemble des élèves qui empruntent cette ligne de bus.

En deuxième phase, lors du 3ème trimestre 2018, les travaux d'aménagement du parvis de la mairie sont venus compléter ce travail de revalorisation de l'espace public et de l'entrée de ville.

Après la démolition, le parvis de la mairie a été complètement réaménagé et un accès PMR à l'entrée principale et au service état civil ainsi qu'au bureau du Maire a été réalisé. De même, le parvis a permis, grâce à la réalisation d'une rampe, de rendre accessible la salle des mariages et du conseil municipal jusqu'alors inaccessible aux personnes souffrant de handicap.

Après un diagnostic énergétique du bâtiment de la mairie, une rénovation énergétique sera nécessaire pour la partie existante.

Les axes forts de cette rénovation seront l'amélioration l'efficacité du système de chauffage, grâce à notamment à une meilleure isolation des murs, (où l'on observe la majorité des déperditions thermiques -35% des pertes), via une isolation des murs du bâtiment par l'extérieur ou par l'intérieur pour le cas de la salle actuelle du Conseil Municipal.

Également, un équilibrage et un désembouage du réseau de chaleur seront opérés, via la mise en place de vannes d'équilibrage à lecture de débit sur les antennes principales du réseau de chauffage et un

AR Prefecture
043-214301376-20230303-2023_03_020-DE
Reçu le 09/03/2023

désembouage qui passera par une purge complète des installations et une amélioration des vannes d'équilibrage.

Une régulation optimale du système de chauffage sera aussi recherchée, au niveau de la température d'eau notamment et de la programmation.

Une meilleure ventilation des bureaux sera également visée, aux fins de limitation de la pollution intérieure et d'économies d'énergie.

Une extension du bâtiment municipal devrait en outre permettre de rapatrier des services tels que le CCAS, les services scolaires, le pôle communication, le service des sports, celui de la culture au sein d'une seule et même entité. Actuellement, l'éclatement des services sur plusieurs sites complexifie les relations interpersonnelles et donc la qualité du travail. De plus, tous ces sites ne sont pas vraiment compatibles avec l'accueil du public en mobilité réduite.

Les études et les travaux sont prévus à cheval sur les exercices 2023 et 2024. Une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue fin 2022 pour concevoir le projet. Il s'agit du groupement KUBE ARCHITECTURE / MERIGEON / AVP INGENIERIE / BMV / KUBE OPC pour un forfait de rémunération provisoire de 99 750 € HT soit 119 700 € TTC calculé sur la base de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 1 050 000.00 € HT, soit un taux de rémunération de 9.50 %.

Par ailleurs, le plan de financement de l'opération, dont la dernière modification a été adoptée par délibération du Conseil Municipal du 4 novembre 2022 pour intégrer les honoraires de Maitrise d'œuvre, est remanié pour intégrer de nouveaux financeurs.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élèverait à environ 1 446 450 € HT.

La commune pourrait prétendre à plusieurs subventions émanant du Conseil Régional, de l'Etat (CRTE et DETR), de l'Europe (FEDER), du Département (CAP43) et de la Communauté de communes des marches du Velay / Rochebaron.

Le plan de financement s'établit donc désormais comme suit :

Nature des dépenses	Montant € HT	Nature des recettes	Taux	Montant € HT
Extension	747 000	Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes	17.80%	257 160
Rénovation de l'existant	372 800	CRTE	17.40%	250 000
Abords	226 900	FEDER	17.40%	250 000
Maîtrise d'œuvre	99 750	DETR	17.40%	250 000
		Département CAP43	5 %	75 000
		CCMVR	4.8 %	70 000
		Autofinancement Commune	20.2 %	294 290
TOTAL	1 446 450	**TOTAL**		1 446 450

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_020-DE
Reçu le 09/03/2023

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **Approuve** le principe de l'extension du bâtiment de la mairie et rénovation énergétique de l'existant (sous réserve de l'obtention des demandes de subventions)
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auxquelles la commune pourrait prétendre et plus particulièrement à inscrire ces dossiers au dispositif du FEDER.
- D'une manière plus générale, **autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tout document utile à la concrétisation de ces dossiers.

Les crédits résultant des présentes dispositions seront inscrits au budget principal et aux opérations correspondantes.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

MAIRIE DE MONISTROL-sur-LOIRE 43 (HAUTE-LOIRE)

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_021-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE interactive

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.
ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture
043-214301376-20230303-2023_03_021-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-021**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte :3.2 : Aliénations

Objet : Vente à l'euro symbolique par la Commune de MONISTROL-SUR-LOIRE à la société « LA TECH » d'une partie de la parcelle cadastrée BE 246, Place Néron, rétrocession à l'euro symbolique de cette même assiette foncière par la société « LA TECH » à la Commune et signature d'une convention de cession des ouvrages à titre onéreux

Pour rappel, en 2021, afin de de construire un nouveau lycée d'enseignement professionnel, l'OGEC a vendu à la société LA TECH, la totalité du tènement qui abritait jusqu'alors le lycée professionnel, Place Néron.
Le même jour, et dans le cadre de l'opération d'aménagement de ce tènement, la société LA TECH a vendu à la Commune par acte notarié, la parcelle cadastrée BE 246, appelé « ilot central », situé au centre de ce tènement.

Parallèlement, un permis d'aménager (PA04313720Y0002) avait été délivré le 16 septembre 2020 en vue d'autoriser le promoteur à diviser le tènement en lots à bâtir. Ce permis d'aménager prévoyait également que la société LA TECH assurerait la création de voies, de cheminements piétons, d'espaces verts, de stationnements, la plantation d'arbres et la mise en place des divers réseaux ainsi que matérialisé au plan des voiries et réseaux joint au présent rapport.
Ce plan fait apparaitre qu'une partie de ces équipements se trouveront sur le périmètre de l'assiette foncière acquise par la commune pour un futur aménagement de l'ilot central.

L'intervention simultanée de deux maîtres d'ouvrages à savoir LA TECH et la Commune pour la réalisation des travaux de viabilisation de chacun de leurs tènements paraissaient techniquement très complexe. Il a donc été convenu que LA TECH réaliserait les travaux au profit du l'îlot de la Commune. La Commune s'acquittera du montant réel des travaux qui s'élève à 350.000 € HT après l'achèvement desdits travaux.
Cette somme est issue d'un calcul effectué en prenant en compte le montant réel des travaux (devis fournis par la société LA TECH), proratisé en fonction de la surface de plancher de l'ensemble de la programmation.

Les accords de principe convenus, et afin de respecter la législation en matière d'urbanisme et de commande publique (après conseils pris auprès du service juridique du Conseil Départemental de la Haute-Loire et du CRIDON par l'intermédiaire du notaire de la Commune), il a donc été proposé d'exclure de l'ilot central l'assiette des voies et réseaux devant recevoir les équipements, correspondant à environ 1146m² (cf plan ci-joint qui matérialise en orange la partie concernée), et désigné par la suite du rapport « BE246p ».

Pour ce faire une vente à l'euro symbolique par la Commune à la société LA TECH devrait intervenir. L'acte sera établi sous forme notariée. Les frais de géomètre-expert et les frais notariés seront à la charge de la Commune.
Un permis d'aménager modificatif devra être déposé par la société LA TECH pour prendre en compte ce changement.

Ainsi, l'ensemble des travaux d'aménagement seront effectués par la société LA TECH sur un tènement lui appartenant en totalité. Elle effectuera donc le paiement de l'ensemble des travaux aux entreprises intervenues.

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_021-DE
Reçu le 09/03/2023

Par la suite, un acte notarié de rétrocession du foncier par la société LA TECH à la Commune sera signé permettant à la Commune de devenir propriétaire de la totalité de l'assiette foncière correspondant aux voies et équipements communs.
La rétrocession sera effectuée à l'euro symbolique et correspondra à l'assiette des voies et équipements communs situés à l'extérieur des lots privatifs.
L'ensemble des frais d'actes sera à la charge de la Commune.
Parallèlement, une convention de rétrocession des ouvrages sera conclue entre la société LA TECH et la Commune, pour un montant de 350.000€ H.T., permettant ainsi de payer le montant des travaux effectués par la société LA TECH au profit de la Commune.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **Approuve la cession à l'euro symbolique du périmètre de l'ilot central (BE 246P), situé Place Néron, d'une surface d'environ 1146m²**, dans le respect des modalités et conditions prévues dans l'exposé,

- **Autorise monsieur le Maire à intervenir et à signer l'acte notarié correspondant** qui sera reçu par l'étude de Maître Gaëtan POYET, notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Laurence ZILIC-BALAY, Sophie SABOT-BARCET, Julien AZZOLA, Gaëtan POYET », titulaire d'un office notarial à MONISTROL sur LOIRE, 15 Boulevard François MITTERRAND ; l'ensemble des frais d'actes et de géomètre en résultant sera supporté par la commune,

- **Autorise monsieur le Maire à intervenir et à signer l'acte notarié de rétrocession du foncier par la société LA TECH à la Commune**, qui sera reçu par l'étude de Maître Gaëtan POYET, notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Laurence ZILIC-BALAY, Sophie SABOT-BARCET, Julien AZZOLA, Gaëtan POYET », titulaire d'un office notarial à MONISTROL sur LOIRE, 15 Boulevard François MITTERRAND ; l'ensemble des frais d'actes en résultant sera supporté par la Commune,

- **Autorise monsieur le Maire, par la suite, à signer la convention de cession des ouvrages à titre onéreux**, dans le respect des modalités et conditions prévues dans l'exposé,

- plus généralement, **donne à monsieur le Maire tous pouvoirs pour prendre toute décision utile ainsi que pour signer tout document nécessaire** à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits susceptibles de découler des présentes dispositions seront inscrits au budget principal de la commune.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_021-DE
Reçu le 09/03/2023

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_022-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE interactive

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat: Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_022-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-022**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 3.5 : Autres actes de gestion du domaine publics

Objet : Désaffection de l'ancienne caserne des pompiers, situé avenue de la Catalogne et cadastré BM 649.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser la procédure de cession de ce tènement en m'autorisant à signer le compromis de vente à intervenir avec la société AXIMAT.

En effet, il est précisé qu'un groupe de travail d'élus a été constitué et chargé de céder ce bien appartenant à la commune délaissée par le SDIS depuis le déménagement de la caserne des pompiers. Il s'agit des parcelles cadastrées BM 648-649 d'une superficie totale de 6203 m² et classée en UIc au prochain PLU (secteur principalement dédié aux activités économiques et commerciales).

Un appel à projet a été lancé fin 2021 auquel 24 candidats ont répondu.
12 candidats ont été reçus par un groupe d'élus, les projets portaient sur l'implantation de commerces alimentaires, d'activités artisanales ou de loisirs, de garages automobiles ou encore des activités dans le tertiaire.

Un compte rendu de ces rencontres a été présenté en conseil d'adjoint le 26 septembre dernier, et la commission d'Urbanisme s'est réunie le 17 novembre 2022 afin de retenir un projet. La proposition de la société AXIMAT, représentée par M. PAULET, a été retenue.

Son projet consiste en l'installation de son activité de location de matériel de travaux publics déjà présente sur le territoire de la commune et la création d'un centre de formation professionnelle (CACES et AIPR). Il propose un prix d'achat de 800 000 €.

Il est à noter que la société AXIMAT devra obtenir un permis de construire pour les travaux d'aménagement de son activité. Une attention particulière sera demandée pour l'intégration du site (clôture, couleur des façade, stockage du matériel…). La cession sera également conditionnée à l'obtention d'un prêt bancaire. Il est également prévu une indemnité d'immobilisation de 40 000 €, une indemnité compensatoire de 80 000 € et un délai de réalisation de la vente de 6 mois.

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_022-DE
Reçu le 09/03/2023

N° 2023-03-022 suite

Il est précisé que la Direction des Immobilière de l'Etat a émis un avis le 15 mai 2022 à 512 000 € et qu'une la délibération du 16 décembre dernier a été prise afin de désaffecter et déclasser du domaine public la parcelle BM 648.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

-**Constate** la désaffectation du bien cadastré BM n° 649 et de son terrain d'assiette, sise avenue de la Catalogne ;
-**Décide** du déclassement du bien cadastré BM n° 649 et de son terrain d'assiette, sise avenue de la Catalogne du domaine public communal et de son intégration dans le domaine privé communal,
- Plus généralement, **donne à Monsieur le Maire tous** pouvoirs pour prendre toute décision utile ainsi que pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits et recettes susceptibles de découler des présentes dispositions seront inscrits au budget principal de la commune.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_022-DE
Reçu le 09/03/2023

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_023-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_023-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-023**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 3.2 : Aliénations

Objet : Cession du tènement de l'ancienne caserne des pompiers, situé avenue de la Catalogne et cadastré BM 648-649 à la société AXIMAT.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser la procédure de cession de ce tènement en m'autorisant à signer le compromis de vente à intervenir avec la société AXIMAT.

En effet, il est précisé qu'un groupe de travail d'élus a été constitué et chargé de céder ce bien appartenant à la commune délaissée par le SDIS depuis le déménagement de la caserne des pompiers. Il s'agit des parcelles cadastrées BM 648-649 d'une superficie totale de 6203 m² et classée en UIc au prochain PLU (secteur principalement dédié aux activités économiques et commerciales).

Un appel à projet a été lancé fin 2021 auquel 24 candidats ont répondu.
12 candidats ont été reçus par un groupe d'élus, les projets portaient sur l'implantation de commerces alimentaires, d'activités artisanales ou de loisirs, de garages automobiles ou encore des activités dans le tertiaire.

Un compte rendu de ces rencontres a été présenté en conseil d'adjoint le 26 septembre dernier, et la commission d'Urbanisme s'est réunie le 17 novembre 2022 afin de retenir un projet. La proposition de la société AXIMAT, représentée par M. PAULET, a été retenue.

Son projet consiste en l'installation de son activité de location de matériel de travaux publics déjà présente sur le territoire de la commune et la création d'un centre de formation professionnelle (CACES et AIPR). Il propose un prix d'achat de 800 000 €.

Il est à noter que la société AXIMAT devra obtenir un permis de construire pour les travaux d'aménagement de son activité. Une attention particulière sera demandée pour l'intégration du site (clôture, couleur des façade, stockage du matériel…). La cession sera également conditionnée à l'obtention d'un prêt bancaire. Il est également prévu une indemnité d'immobilisation de 40 000 €, une indemnité compensatoire de 80 000 € et un délai de réalisation de la vente de 6 mois.

Il est précisé que la Direction des Immobilière de l'Etat a émis un avis le 15 mai 2022 à 512 000 € et qu'une la délibération du 16 décembre dernier a été prise afin de désaffecter et déclasser du domaine public la parcelle BM 648.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **Approuve** la cession à AXIMAT du tènement cadastré BM 648 et BM 649 à 800 000 €, dans le respect des modalités et conditions prévues dans l'exposé,

- **Autorise Monsieur le Maire à** signer le compromis et l'acte notarié correspondant qui sera reçu par l'étude de Maître Gaëtan POYET, notaire associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_023-DE
Reçu le 09/03/2023

Limitée « Laurence ZILIC-BALAY, Sophie SABOT-BARCET, Julien AZZOLA, Gaëtan POYET », titulaire d'un office notarial à MONISTROL sur LOIRE, 15 Boulevard François MITTERRAND ;

- plus généralement, **donne à Monsieur le Maire tous** pouvoirs pour prendre toute décision utile ainsi que pour signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits et recettes susceptibles de découler des présentes dispositions seront inscrits au budget principal de la commune.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

MAIRIE DE MONISTROL-SUR-LOIRE 43 HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_023-DE
Reçu le 09/03/2023

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_024-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_024-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-024**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte :1.1 :Marchés publics

OBJET : **Publication annuelle des Marchés Publics conclus en 2022**

Chaque année, au cours du 1er trimestre, la commune de Monistrol/Loire publie la liste des marchés conclus l'année précédente.

Le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 a modifié certaines dispositions du Code de la Commande Publique et a relevé à compter du 1er janvier 2020 le seuil de dispense encadrée de procédure à 40 000 € HT.

Conformément aux articles L.2196-2 et R 2196-1 du Code de la Commande Publique, l'acheteur doit permettre sur son profil acheteur, un accès libre, direct et complet aux données essentielles des marchés publics répondant à un besoin dont la valeur est égale ou supérieure à 40 000 € HT.

Par souci de transparence de l'achat public et pour plus de simplicité, la présente liste intègre l'ensemble des marchés conclus au cours de l'année 2022.

Cette liste est établie en distinguant les marchés selon le type d'achat : travaux, fournitures ou services. Au sein de chacune des catégories, les marchés sont regroupés en trois tranches, en fonction de leur montant :

- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 40 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT ;
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur à 90 000 € HT et inférieur aux seuils de procédure formalisée ;
- Marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **Prend connaissance** de la liste des marchés publics lancés en 2022 et dans l'année 2021 et conclus en 2022 (liste ci-jointe en annexe)
- **Autorise** la publication des listes des marchés publics passés par la commune au cours de l'année 2022 sur le site internet de la commune, par souci d'économie.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire,

Jean-Paul LYONNET

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_025-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat: Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture
043-214301376-20230303-2023_03_025-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-025**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte :1.1 Marchés publics

Objet : Avenant au marché d'assurance de la collectivité du 01/01/2020 au 31/12/2023.

Par délibération en date du 27 septembre 2019, le conseil a approuvé le choix de la commission d'appel d'offres pour l'ensemble des lots nécessaires à la couverture en matière d'assurances de la commune de MONISTROL SUR LOIRE.

Les prestations du marché sont réparties en 7 lots comme suit :

LOTS	DESIGNATION	CIE D'ASSURANCE OU GROUPEMENT	MONTANTS
N° 1	DOMMAGES AUX BIENS	**SMACL Assurances** 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cédex 9	Niveau de franchise 2 : 1 000 € sauf incendie 5 000 € Prix : **0.32 € HT** au m² pour une superficie retenue de 47 804 m², soit une prime totale de **16 574.70 € TTC**
N° 2	RESPONSABILITE CIVILE GENERALE	Groupement d'entreprises **Paris Nord Assurances** (courtier mandataire) 459 rue du Fg Poissonnière 75009 PARIS & **AREAS Dommages** 47/49 rue Miromesnil 75008 PARIS	Niveau de franchise 2 : « Sans Franchise » Taux de **0.174 %** HT pour une masse salariale retenue de 2 887 451 €, soit une prime totale de **5 531.33 € TTC** (frais de quittancement de 55 € compris, perçus à chaque quittance émise)
N° 3	PROTECTION JURIDIQUE	Groupement d'entreprises **Assurances PILLIOT** (courtier mandataire) Rue de Witternesse – BP 40002 62921 AIRE SUR LA LYS cédex & **Mutuelle Alsace Lorraine Jura** (MALJ) 6 bd de l'Europe – BP 3169 68063 MULHOUSE cédex	Prime totale de **1 004.57 € TTC**
N° 4	FLOTTE AUTOMOBILES ET AUTO-MISSIONS	**SMACL Assurances** 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cédex 9	**Flotte automobile :** Franchise Niveau 1 = 250 € applicable à tous les véhicules soit une prime de **14 270.66 € TTC** **Auto-missions :** Prime annuelle de **503.55 TTC** pour une assiette de 5 000 km/an

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_025-DE
Reçu le 09/03/2023

N° 5	INDIVIDUELLE ACCIDENTS ET ASSISTANCE	**SMACL Assurances** 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cédex 9	Prime de **763 € TTC/an,** décomposée comme suit : Elus : 316.10 € TTC/an Bénévoles : 446.90 € TTC/an,
N° 6	RESPONSABILITE CIVILE / ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT	**SMACL Assurances** 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cédex 9	Prime annuelle de **1 762.53 € TTC**
N° 7	CYBER RISQUES	**SMACL Assurances** 141 avenue Salvador Allende 79031 NIORT cédex 9	Prime annuelle de **281.22 € TTC**

Aujourd'hui certains lots ont évolué depuis leur notification, il est nécessaire de signer un avenant pour différents lots à savoir :

- Lot 1 : dommages aux biens, avenant N°1 SMACL avec une échéance annuelle pour 2023 de 24 283.90 €
- Lot 4 : flotte automobile avenant n°2 SMACL avec une échéance 2023 de 22 073.01 € et auto-mission/collaborateur avenant n°1 SMACL pour un montant de 574.06 €
- Lot 5 : individuelle accidents et assistance : avenant n°1 SMACL pour un montant de 871.08 €
- Lot 6 : responsabilité civile, atteinte à l'environnement avenant n°1 : le montant de l'échéance 2023 est de 2012.25 €

Il est à noter que les augmentations des échéances évoluent en fonction du contexte économique actuel mais également en fonction du patrimoine de la commune (augmentation de la surface assurée notamment par le nouveau gymnase), du nombre de véhicules assurés et de la sinistralité. Un certain nombre de contrats sont indexés sur l'indice FFB (Fédération française du bâtiment) qui a évolué de +9.88 % entre 2021 et 2022.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 20 février 2023 et a validé lesdits avenants.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **APPROUVE** les avenants à intervenir avec la SMACL pour les lots 1-4-5 et 6, selon les modalités ci-avant présentées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants, les autres dispositions restant inchangées ;
- **DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire** à cet effet, et plus généralement, pour entreprendre toutes démarches, pour prendre toute décision et pour signer tout document, nécessaires à l'aboutissement de cette affaire.

Les crédits susceptibles de découler des présentes dispositions seront inscrits au budget principal de la commune.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_025-DE
Reçu le 09/03/2023

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_026-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE interactive

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-
Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-
Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_026-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-026**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 4.5 : Régime indemnitaire

OBJET : Modification des conditions de versement du forfait mobilités durables

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des impôts, notamment son article 81,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,

Vu le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

Vu le décret n° 2022-1562 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n) 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 23 novembre 2022 et en date du 22 février2023

Vu l'avis favorable de la commission développement durable du 8 décembre 2022

Vu la délibération n°2022-12-209 du 16 décembre 2022

Le versement du forfait mobilité durable a été mise en place par la collectivité par délibération n°2022-12-209 du 16 décembre 2022

Or les conditions de bénéfice du forfait mobilités durables ont été modifiés par les différents décrets et arrêtés ci-dessus.

En pratique, le forfait mobilités durables consiste à rembourser tout ou partie des frais engagés par un agent au titre des déplacements réalisés entre sa résidence habituelle et son lieu de travail :

- soit avec son propre vélo, y compris à assistance électrique **ou son engin de déplacement personnel motorisé tel que défini aux 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de la route**

- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage **ou en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée mentionnés à l'article R. 3261-13-1 du code du travail**

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_026-DE
Reçu le 09/03/2023

Le montant du forfait mobilités durables est de :

- **100 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 30 et 59 jours**
- **200 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est comprise entre 60 et 99 jours**
- **300 € lorsque l'utilisation du moyen de transport est d'au moins 100 jours**
  (par an, exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.)

L'article 7 du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 précisant que montant du forfait et nombre minimal de jours pouvaient être modulés à proportion de la durée de présence de l'agent dans l'année au titre de laquelle le forfait est versé a été abrogé par le décret 2022-1562 du 13/12/2022

Pour pouvoir bénéficier du forfait mobilité durables **minimum**, l'agent doit utiliser l'un des moyens de transport éligibles cité ci-dessus pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de **30 jours** sur une année civile. Ce nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Le bénéfice du forfait mobilités durables est subordonné au dépôt par l'agent d'une déclaration sur l'honneur au plus tard le 31 décembre de l'année pour laquelle le forfait est demandée, certifiant

- L'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles
- **Ainsi que le nombre de jours de déplacements réalisés à l'aide de ces moyens de transport durant l'année civile au titre de laquelle le forfait est versé,**

L'autorité territoriale dispose d'un pouvoir de contrôle sur le recours effectif au covoiturage **ou à un service de mobilité partagée**, sur l'utilisation du vélo **ou d'un engin de déplacement personnel motorisé.**

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **VALIDE** les modifications apportées par les décrets et arrêtés du 13/12/2022
- **AUTORISE** la collectivité à appliquer les modifications futures de versement du forfait mobilités durables qui seront instaurées par décrets et arrêtés.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

MAIRIE DE MONISTROL-SUR-LOIRE 43 HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_026-DE
Reçu le 09/03/2023

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_027-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE interactive

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_027-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-027**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 4.5 : Régime indemnitaire

OBJET : Modification du montant de la participation employeur à la prévoyance

Vu la délibération n°2022-12-2023

Le 16 décembre 2022 nous avons acté l'adhésion au contrat groupe du CDG 43 pour le risque prévoyance MNT.

Ce changement de prestataire a été entrainé un surcoût pour les agents (taux de cotisation supérieur au prestataire précédent).

Chaque agent qui y adhère bénéficiait jusqu'à présent d'une participation employeur à hauteur de 15 € proratisée selon le temps de travail.

Je vous propose d'augmenter cette participation à hauteur de 20€ (modulé à proportion du temps de travail de l'agent) afin de compenser cette hausse de cotisation pour les agents.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **VALIDE** le versement d'une participation de 20 € (au prorata du temps de travail) pour les agents adhérant au contrat groupe MNT

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_028-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat: Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_028-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE **N° 2023-03-028**

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.5 : Subventions

OBJET : Requalification des espaces publics de la rue du Monteil, de la Rue du Piat et du Pont du Piat – Demande de dotation au titre du FEDER

Par délibération du conseil Municipal du 8 Avril 2022, la Commune de Monistrol sur Loire a approuvé le Schéma Directeur concernant le site du Monteil et réalisé par le cabinet Rémy et ses associés.

Pour rappel, le projet urbain et paysager de la partie basse du quartier du Monteil que porte la commune de Monistrol, vise à offrir un cadre global et cohérent de projet pour l'avenir d'un vaste secteur. Structuré par la vallée du Piat, il s'agit du plus ancien faubourg de Monistrol-sur-Loire. Faubourg ouvrier, caractérisé par la présence d'un bâti historique, dense, aux caractéristiques patrimoniales. Il correspond à l'îlot compris entre la rue du Monteil, l'Av. Jean Martouret, l'Av. du Onze Novembre, la rue du Piat, la rue de la Chaussade, et la place du Monteil.

Il comprend plusieurs objectifs :

- Articuler les différentes rubriques ensemble, dans le cadre d'une vision d'ensemble et à long terme,
- Offrir de nouveaux usages à ce secteur, en complémentarité avec ce que proposent déjà les différentes polarités communales
- S'inscrire dans un cadre budgétaire communal contraint

Parmi les projets constitutifs de ce Schéma Directeur, la requalification des espaces publics de la rue du Monteil, de la rue du Piat et du Pont du Piat demeure un axe fort de la stratégie d'amélioration et de revitalisation du centre-ville.

Ce linéaire fait la jonction entre le centre-ville de Monistrol-sur-Loire qui comporte la majeure partie des équipements scolaires et l'Av. de la Gare. Pour de nombreux habitants de la commune, elle constitue un shunt pour éviter le système des axes structurants de la ville que sont les Av. de la Gare, l'Av. Jean Martouret, l'Av. du Onze Novembre et l'Av. de la Libération. Si la rue du Monteil est en sens unique, sauf riverains, elle est souvent empruntée aux heures de sortie des écoles. Par ailleurs, les minces trottoirs qui flanquent la rue du Monteil sont souvent occupés par du stationnement illicite. L'ensemble de ces problématiques offre une faible appropriation par le piéton de l'espace de la rue.

La requalification de ces espaces a fait l'objet d'une mission de maitrise d'œuvre attribué au groupement OSMOSE PAYSAGE/AB2R, pour un montant HT de 39 750 €.

Au stade de l'Avant-Projet, un rendu a été réalisé en date du 23 Février dernier et demeure joint au présent rapport.
Estimé à 797 000 € HT, dans le cadre du scénario de base, il permet de solliciter des financements, notamment auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, au titre du FEDER et notamment de sa rubrique 2.1 intitulée « Améliorer et Revitaliser le Centre-Ville ».
Pour rappel, dans le cadre de cette réalisation, la collectivité sollicite également l'Etat à travers le CRTE (Contrat de relance et de transition écologique) pour un montant de 200 000 €.

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_028-DE
Reçu le 09/03/2023

De ce fait le tableau de financement de l'opération s'établirait comme suit :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux de requalification des espaces publics de la rue du Monteil, de la rue du Piat et du Pont du Piat	797 673,82 €	Subvention CRTE - Etat	23.88%	200 000 €
Frais honoraires	39 750 €	Dotation FEDER - Région	53.73 %	450 000 €
		Autofinancement de la commune	22.39 %	187 423, 82 €
TOTAL	837 423,82 €	TOTAL		837 423,82 €

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **Approuve** l'Avant-Projet portant sur la requalification des espaces publics de la rue du Monteil, de la rue du Piat et du Pont du Piat tel que présenté en PJ,
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter des subventions auxquelles la commune pourrait prétendre et plus particulièrement à inscrire ce dossier au dispositif du FEDER 2023, pour un montant de 450 000 € ainsi qu'à celui du CRTE pour un montant de 200 000 €
- **Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre le lancement des consultations pour l'ensemble des travaux indispensables à la réalisation de ces projets.
- D'une manière plus générale, **autorise** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire

Jean-Paul LYONNET

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_028-DE
Reçu le 09/03/2023

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_029-DE
Reçu le 09/03/2023

Monistrol SUR LOIRE interactive

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 3 mars 2023 à 20 H., le conseil municipal de la commune de MONISTROL sur LOIRE, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET, Maire.

Les débats étaient également accessibles, en direct, par le public de manière électronique et plus précisément, sur la page facebook de la commune de MONISTROL sur LOIRE.

ETAIENT PRESENTS, les 24 conseillers municipaux suivants :

M. Jean-Paul LYONNET, Maire
Mme Christine PETIOT - M. Laurent GOYO- Mme Marie-Pierre LAURANSON - M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD - Mme Christelle MICHEL-DELEAGE - Mme Sandrine CHAUSSINAND - M. Florian CHAPUIS - M. Christian BONNEFOY, adjoints
Mme Béatrice LAURENT-BARDON - M. Gilles LAURANSON - Mme Anne DEFOUR - M. Laurent CAPPY - M. Luc JAMON - M. Bilali CAKMAK - Mme Fabienne BONNEVIALLE - M. Vincent DECROIX - Mme Marie Claire THEILLIERE - Mme Virginie MERLE - M. Frédéric HOUMAULT - Mme Annie MANGIARACINA - Mme Elisa LAURENT - M. Jean-Marc JOURDA - M. Nicolas SABOT

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : les 5 conseillers municipaux suivants :
M. Jean-Pierre GIRAUDON qui avait donné pouvoir monsieur Vincent DECROIX
Mme Elisabeth MAITRE-DUPLAIN qui avait donné pouvoir à, M. Florian CHAPUIS
M. Cyril FAURE qui avait donné pouvoir à Mme Christine PETIOT
Mme Florence OLLIER qui avait donné pouvoir à. Mme Annie MANGIARACINA
M. Damien PEYRARD qui avait donné pouvoir à M. Nicolas SABOT

-=-=-=-

M. Mathieu FREYSSENET-PEYRARD a été élu secrétaire de séance.

-=-=-=-

Directrice Générale adjoint et secrétariat : Mme COSTECHAREYRE.C et Mme REZEL SABATTIER.M

-=-=-=-

Public : Trois dont un correspondant presse

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_029-DE
Reçu le 09/03/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONISTROL SUR LOIRE N° 2023-03-029

Séance du 3 mars 2023

Nature de l'acte : 7.5 Subvention

OBJET : **Travaux de rénovation du Gymnase du Mazel 1**

Ajustement du montant de subvention demandé au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2023) ou du DSIL

Par délibération du Conseil Municipal du 4 Novembre 2022, la Commune avait, dans le cadre de la rénovation de l'ancien gymnase du Mazel, sollicité une aide titre de la DETR 2023.

Pour rappel, les travaux constitutifs de cette rénovation, étaient les suivants :

- Changement du parquet existant,
- Motorisation et de modernisation des panneaux de basket,
- Modification de l'éclairage,
- Changement du plexiglas du mur est du bâtiment,
- Changement de la régulation du chauffage.

Le montant total estimatif de ces travaux s'élevait à 143 557, 43 € HT et permettait donc une demande d'aide au titre du DETR 2023, correspondant à 50% de la dépense, soit la somme de 71 778,71 €.

Toutefois, aux fins de meilleure intégration architecturale de l'ancien gymnase avec le nouveau complexe édifié l'an dernier et de meilleure isolation thermique du premier, il apparait plus pertinent de substituer au plexiglas de la façade est, non pas un nouveau plexiglas, mais un bardage bois et un doublage identique au nouveau gymnase accolé. De ce fait, le poste relatif à ces travaux passe de 13 500 € HT à 63 000 € HT.

Le coût total estimatif des travaux est donc in fine de 204 235, 76 € et le montant sollicité au titre de la DETR 2023, et toujours à hauteur de 50 % de la dépense, se situe désormais à hauteur de 102 117,88 €.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité sur 29 votants,

- **Approuve** la modification dans la réalisation de ce programme de travaux de rénovation du Mazel 1, avec le remplacement du plexiglas par un bardage bois et un doublage, identiques au

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_029-DE
Reçu le 09/03/2023

nouveau complexe du Mazel, avec un montant total de travaux qui passe de 143 557,43 € à 204 235,76 € HT,

- **Approuve** la modification qui en découle, concernant le montant sollicité au titre du dispositif de la DETR 2023, qui passe de 71 778, 71 € à 102 117,88 €
- D'une manière plus générale, **autorise** Monsieur le maire à engager toutes les démarches et à signer tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

Les crédits résultant des présentes dispositions seront inscrits au budget principal.

Fait et délibéré à MONISTROL sur LOIRE, le 3 mars 2022

Le Maire,

Jean-Paul LYONNET

AR Prefecture

043-214301376-20230303-2023_03_029-DE
Reçu le 09/03/2023